



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-03DEL_CM080626-DE

du lundi 8 juin 2026

CONVOCATION

Date : 2 juin 2026

Affichée le : 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le huit juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 32
Votants : 37
Pouvoirs : 5
Absent : 2

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Khadim MBAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOU - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

0 9 JUIN 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

1 1 JUIN 2026

Absents représentés

Mme SAHNOUNE
M. KA
M. NOUWYNCK
Mme DHOUREY-LEHNER
Mme FAZAL

Pouvoir à Mme MOUELLÉ
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à M. RIFI SAIDI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme LAMBRE

Absents excusés

Absents non représentés

M. AKABLI, Mme EL BAKKALI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

3 INGE'OISE - Désignation des représentants de la ville aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale

■ Rapport de présentation :

Omar YAQOUB, Maire

Par délibération n°13 en date du 7 avril 2026, et notamment en ses points 2 et 3, ont été désignés les représentants d'INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).

À la suite d'une demande d'INGE'OISE, et notamment en raison de leur récente fusion, il convient d'abroger ladite délibération en ses points 2 et 3, et de procéder à une nouvelle délibération afin de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant au sein des assemblées générales et de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE.

La ville de Creil est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE, anciennement dénommée ADTO-SAO, acté par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026 portant modification de la dénomination sociale.

Conformément aux statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment aux dispositions relatives à l'organisation des assemblées générales, à la tenue d'une assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires ainsi qu'à la composition du conseil d'administration, chaque collectivité actionnaire doit être représentée au sein de ces instances par des représentants dûment désignés par son assemblée délibérante.

La ville participe au capital social de la Société Publique Locale INGE'OISE et, à ce titre, dispose du droit de

siéger aux assemblées générales de la société ainsi qu'à l'assemblée spéciale regroupant les actionnaires non majoritaires.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-03DEL_CM080626-DE

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux intervenus à l'issue des dernières élections municipales, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la collectivité appelés à siéger au sein de ces instances, afin d'assurer la continuité de la représentation de la collectivité et la défense de ses intérêts au sein de la société.

Il est rappelé que les représentants ainsi désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur, le cas échéant, afin de participer à la gouvernance stratégique de la société.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant chargés de représenter la Ville de Creil au sein des assemblées générales et de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE, conformément aux dispositions statutaires en vigueur :

Les candidats proposés sont :

Représentant titulaire : Mohamed ASSAMTI

Représentant suppléant : Mohamadou MBAYE

■ Le conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;

Vu la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse en date du 27 mai 2026 ;

Considérant que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026 ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;

Considérant que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Entendu le rapport de présentation ;

■ Vote

Votants : 37	Pour : 30	Contre : 0	Abstentions : 7	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'abroger la délibération n°13 en date du 7 avril 2026, notamment ses points 2 et 3.

Article 2 : De désigner en qualité de représentant titulaire de la commune de Creil aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- Monsieur Mohamed ASSAMTI, Adjoint au Maire

Article 3 : De désigner en qualité de représentant suppléant de la commune de Creil aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- Monsieur Mohamadou MBAYE, Conseiller Municipal délégué

Le (la) représentant(e) suppléant(e) est appelé(e) à siéger en cas d'empêchement du (de la) représentant(e) titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Article 4 : Le représentant désigné à l'article 1 est expressément habilité à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'administrateur de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

Article 5 : Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE.

CREIL, le **11 JUIN 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-03DEL_CM080626-DE

S²LOW

Omar YAQOUB

Maire de Creil (OISE)
Président de l'ACSO



Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance